



DOSSIER MARIAGE

Communauté Juive Massorti, Affiliée à Massorti France
17, Avenue Shakespeare - 06000 Nice. www.massorti-nice.com
Tel : 04 93 88 25 20 - Tel Rabbin : 06 36 82 06 77 - mail : rabbin@massorti-nice.com
Tel secrétariat : 04 93 88 25 20 - mail : secretariat@massorti-nice.com



INSTRUCTIONS POUR LES FUTURS MARIÉS

Attention ! Le double de ce document est à renvoyer au rabbin, en précisant les options choisies pour la cérémonie.

A) Documents et procédures préalables nécessaires :

1. actes de naissance (des deux futurs conjoints) actualisés.
2. Ketouba (acte de mariage religieux) des parents ou toute autre preuve de judéité.
3. Questionnaire prémarital à remplir (cf. ci-joint) + Liste des noms des participants à la cérémonie (cf. ci-joint).
4. acte de mariage civil (fixer une date qui précède de peu le mariage religieux).
5. préciser avec le rabbin la date du mariage (en dehors de la période de nida).
6. préciser la date et le lieu du mikvé (bain rituel) avant le mariage.
7. désigner deux témoins juridiques (pas de la famille directe, et attachés à la Tradition).
8. C'est le Hatan (le fiancé) seul qui doit payer l'achat de la bague d'alliance.

Celle-ci doit être reconnaissable comme telle (pas de bague de fantaisie). Une bague d'alliance peut être également achetée pour le Hatan. On ne grave rien sur la bague avant le mariage. On ne portera pas d'autre bague au moment de la cérémonie religieuse.

il est de coutume (achkénaze, tunisienne) que la famille de la Kala achète un Talith (châle de prière) au futur conjoint qu'il inaugurerait au jour du mariage.

B) Coutumes et usages

1. Il est d'usage (achkénaze, tunisien) de jeûner le jour du mariage jusqu'à la cérémonie. Les Séfarades jeûnent un des jours qui précède (sauf vendredi ou samedi).
 2. Il est d'usage que les futurs mariés ne se voient pas durant la semaine qui précède le mariage, jusqu'à la cérémonie.
 3. Chabbat Hatan : chez les Achkénazes, le Hatan monte à la Tora, le Chabbat qui précède le mariage. Chez les Séfarades, c'est le Chabbat qui suit la cérémonie.
- À Maayane Or, nous invitons généralement le couple à monter à la Tora le Chabbat qui suit leur mariage.
4. Durant la semaine qui suit le mariage, on chante les chevâ berakhot à tout repas festif en présence d'un minyan (règles des 7 bénédictions dans le sidour Massorti).

C) Dispositions en vue de la cérémonie : check-list, ne pas oublier (prévoir une sacoche) :

- une bouteille de vin rouge cacher (avec le tire-bouchon !).
- un verre à kiddouch (de préférence neuf, pour l'inaugurer) et un verre cassable, soigneusement emballé dans du papier d'aluminium ou mouchoir (pour ne pas éparpiller les débris).
- le Talith du Hatan et sa kippa (de préférence blanche).
- la robe de mariée (décente : non décolletée, pas de minijupe, etc.) avec éventuellement un voile.
- les bagues (à remettre à un des témoins le jour du mariage).
- prévenir les deux témoins qu'ils doivent impérativement se rendre disponibles et se rendre auprès du rabbin une demi-heure avant la cérémonie. Il convient si possible qu'ils soient exercés à signer leur prénom en hébreu avec les prénoms hébraïques des parents.
- s'assurer de la présence du minyan (au moins dix adultes juifs).
- de prévoir un accompagnement musical.
- de prévoir deux petits paniers (décorés) pour la quête.
- de prévoir, le cas échéant, des kippot pour les invités.
- de prévoir éventuellement la distribution des livrets du mariage.



Synagogue Massorti de Nice

INSTRUCTIONS POUR LES FUTURS MARIÉS

D) Déroulement [standard] de la cérémonie (à discuter avec le rabbin et à lui renvoyer par mail en mentionnant les options retenues) :

1. La Kala est dans une pièce isolée (amis et famille). Le Hatan se trouve parmi les invités. Les parents des deux familles accueillent les invités.
2. Signature du chtar tenaïm (accord prémarital) par les deux conjoints et acceptation de la ketouba par le Hatan (en présence de la famille proche, des témoins).
3. Approche : Musique ou chant qui accompagne la venue de la Cala (les mariés sont accompagnés par des parents proches : à décider). Le Hatan vient accueillir la Cala à quelques mètres de la Houppa, soulève et rabaisse son voile (sauf divorcée ou veuve : sans voile). Le Hatan se rend sous la Houppa. La Cala l'y rejoint ensuite.
4. Houpa : Le rabbin place les mariés, les parents à leurs côtés et les témoins en face.
5. Discours du rabbin.
6. Bénédiction de Kiddouchin : On remplit le verre : deux bénédiction. Hatan et Kala en boivent (pas les parents). Le rabbin donne à boire au Hatan et à la Kala.
7. Acte de mariage : le Hatan tend la bague et dit devant les témoins oculaires, en hébreu puis en français :

הָרִי אֶת מְקֻדְשֶׁת לִי, בְּטַבְעַת זֶה, כְּדַת מֹשֶׁה וְיִשְׂרָאֵל

Haré at mekoudèchèt li be-tabàat zo ke-dat Mochè ve-Israël ! « Par cette bague, tu m'es consacrée, selon la loi de Moïse et d'Israël. » Le Hatan est invité à s'entraîner en aparté à la récitation de cette formule (en l'absence de la future mariée).

8. Devant les témoins, le Hatan met la bague à l'index droit de la fiancée. Celle-ci tend le doigt (volontaire) pour marquer son consentement. L'assistance s'écrie « mekoudèchèt ! » (la fiancée est consacrée).

9. Lecture publique de la ketouba (acte de mariage). Une quête pour les nécessiteux se tient à ce moment. Le mari signe la ketouba et la remet publiquement à sa femme.

9. La Kala, en remettant (éventuellement) une bague à son mari, dit en hébreu puis en français : « **אָנִי לְדוּדִי וְדוּדִי לִי** (Ani le-dodi ve-dodi li) : Je suis à mon fiancé et lui est à moi » (Cantique des cantiques 6,3).

10. Bénédiction des Nissouïm : On remplit à nouveau le verre : le rabbin (et/ou les 3 convives désignés) récitent les Sept bénédiction nuptiales (le mari recouvre sa femme de son Talith). À nouveau, Hatan et Cala boivent de la coupe remise par le rabbin. Le Hatan fait boire la Kala (ensuite éventuellement parents).

11. Le rabbin bénit les mariés, récite la birkat ha-cohanim (ou cohanim si présents).

12. Le Hatan se dispose à écraser le verre et dit, en hébreu et ensuite en français :

אִם אֶשְׁכַּחְךָ יְרוּשָׁלַם תִּשְׁכַּח יְמִינִי : תִּדְבַּק לְשׁוֹנֵי לְחֻמֵי אִם לֹא אֶזְכְּרֶנּוּ אִם לֹא אֶעֱלֶה אֶת יְרוּשָׁלַם עַל רֹאשׁ שְׂמֹחֲתִי :

Im èchkahèkh Yerouchalayim, tichkah yemini, tidbak lechoni le-khiki im lo èzkerèkhi, im lo aâlè èt Yerouchalaïm àl r'och simhati. Si je t'oublie, Jérusalem, oublie ma main droite, que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens pas de toi, si je n'élève pas Jérusalem au sommet de ma joie » (Psaumes 137,5-6).

Il casse ensuite le verre à l'aide du talon. L'assemblée s'exclame : Mazal Tov ! La musique suit immédiatement (les mariés peuvent s'embrasser).

13. Yihoud : les mariés s'isolent quelques instants.

14. Les mariés rejoignent les convives pour le repas (accompagnement musical à leur entrée).

Le rabbin David Touboul



Date : MARIAGE DU 57....., ../.. /..20...

AHEURES Lieu :

HATAN

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONES (DOMICILE - BUREAU - PORTABLE) :

COURRIEL :

KALA

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONES (DOMICILE - BUREAU - PORTABLE) :

COURRIEL



Date : MARIAGE DU 57..., ../.. /..20...

AHEURES Lieu :

HATAN

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONES (DOMICILE - BUREAU - PORTABLE) :

COURRIEL :

KALA

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONES (DOMICILE - BUREAU - PORTABLE) :

COURRIEL



QUESTIONNAIRE PRÉMARITAL DU HATAN

HATAN		
NOM	PRÉNOM CIVIL	PRÉNOM HEBRAIQUE
DATE DE NAISSANCE :		
NATIONALITÉ :		
PROFESSION :		
PARENTS DU HATAN		
PRÉNOM HEBRAIQUE DU PÈRE :	PRÉNOM HEBRAIQUE DE LA MÈRE :	
PRÉNOM CIVIL DU PÈRE :	PRÉNOM CIVIL DE LA MÈRE :	
DATE DU MARIAGE RELIGIEUX :		
SYNAGOGUE	KÉTOUBA FOURNIE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
CONVERSION DU PÈRE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (SI OUI DATE - AUTORITÉ RELIGIEUSE)	CONVERSION DE LA MÈRE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (SI OUI DATE - AUTORITÉ RELIGIEUSE)	



QUESTIONNAIRE PRÉMARITAL DU HATAN (suite)

FRÈRES ET SŒURS		
NOM	PRÉNOMS (Civil & hébraïque)	Âge



QUESTIONNAIRE PRÉMARITAL DU HATAN (suite)

Votre père est-il Cohen , Levy ou Israël (simplement juif) ?

Y a-t-il eu un décès dans votre proche famille ? OUI NON

(Parents, frère et soeur, enfant, conjoint précédent). Si oui, précisez et mentionnez la date :

Y a-t-il eu un divorce chez vos parents ou grands-parents ? OUI NON

Y a-t-il eu conversion pour vous où l'un de vos parents ?

OUI NON Si Oui, où et par quel Beit-din ?

Toute votre proche famille assistera-t-elle à la cérémonie ? OUI NON

Si certains n'y participeront pas, veuillez en exposer brièvement la ou les raisons :

Étiez-vous précédemment marié ? OUI NON

Si oui, précisez le nom de votre précédente conjointe, les conditions et lieu du mariage, du divorce ou du décès de votre précédente conjointe ; précisez si elle est était juive.

Moi, futurs marié, je m'engage à ce que les règles de la cacheroute soient respectées pendant la fête qui suivra notre mariage religieux ainsi que pour les éventuels kiddouchim offerts à la synagogue ?

OUI

DATE ET SIGNATURE DU HATAN

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Indications, mentions et souhaits particuliers pour le discours du Rabbin
à renvoyer sous forme de message électronique à rabbin@massorti-nice.com :

Photo numérique, courte biographie, hobbies, votre lien à votre famille et à votre judaïsme, les circonstances de votre rencontre (anecdotes, etc.), les sujets sensibles à éviter ou au contraire à aborder. Eventuellement, les noms des personnes proches dont vous voudriez rappeler la mémoire.



QUESTIONNAIRE PRÉMARITAL DE LA KALA

KALA		
NOM	PRÉNOM CIVIL	PRÉNOM HEBRAIQUE
DATE DE NAISSANCE :		
NATIONALITE :		
PROFESSION :		
PARENTS DE LA KALA		
PRÉNOM HEBRAIQUE DU PÈRE :	PRÉNOM HEBRAIQUE DE LA MÈRE :	
PRÉNOM CIVIL DU PÈRE :	PRÉNOM CIVIL DE LA MÈRE :	
DATE DU MARIAGE RELIGIEUX :		
SYNAGOGUE	KÉTOUBA FOURNIE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
CONVERSION DU PÈRE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (SI OUI DATE - AUTORITÉ RELIGIEUSE)	CONVERSION DE LA MÈRE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (SI OUI DATE - AUTORITÉ RELIGIEUSE)	



QUESTIONNAIRE PRÉMARITAL DE LA KALA (suite)

FRERES ET SOEURS		
NOM	PRENOMS (Civil & hébraïque)	Age



QUESTIONNAIRE PRÉMARITAL DE LA KALA (suite)

Votre père est-il Cohen , Levy ou Israël (simplement juif) ?

Y a-t-il eu un décès dans votre proche famille ? OUI NON

(Parents, frère et soeur, enfant, conjoint précédent). Si oui, précisez et mentionnez la date :

Y a-t-il eu un divorce chez vos parents ou grands-parents ? OUI NON

Y a-t-il eu conversion pour vous où l'un de vos parents ?

OUI NON Si Oui, où et par quel Beit-din ?

Toute votre proche famille assistera-t-elle à la cérémonie ? OUI NON

Si certains n'y participeront pas, veuillez en exposer brièvement la ou les raisons :

Étiez-vous précédemment mariée ? OUI NON

Si oui, précisez le nom de votre précédente conjoint, les conditions et lieu du mariage, du divorce ou du décès de votre précédent conjoint ; précisez s'il était juif.

Moi, future mariée, je m'engage à ce que les règles de la cachेरoute soient respectées pendant la fête qui suivra notre mariage religieux ainsi que pour les éventuels kiddouchim offerts à la synagogue ?

OUI

DATE ET SIGNATURE DE LA KALA

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Indications, mentions et souhaits particuliers pour le discours du Rabbin
à renvoyer sous forme de message électronique à rabbin@massorti-nice.com :

Photo numérique, courte biographie, hobbies, votre lien à votre famille et à votre judaïsme, les circonstances de votre rencontre (anecdotes, etc.), les sujets sensibles à éviter ou au contraire à aborder. Eventuellement, les noms des personnes proches dont vous voudriez rappeler la mémoire.



FEUILLE DES HONNEURS :

PARTICIPANTS A LA CÉRÉMONIE DU MARIAGE

NOM DES PERSONNES QUI ACCOMPAGNENT LES MARIÉS,
DANS LES PROCESSIONS QUI CONDUISENT A LA HOUPA :

Hatan :

Kala :

NOM DES DEUX TÉMOINS :

NOM DE L'ENFANT QUI APPORTE AU FIANCÉ L'ALLIANCE DE LA FIANCÉE :

NOM DE L'ENFANT QUI APPORTE A LA FIANCÉE L'ALLIANCE DU FIANCÉ :

NOM DE L'UN OU DEUX ENFANTS QUI PORTENT LES PANIERS DE LA QUETE POUR LES FAMILLES NÉCESSITEUSES :

NOM (éventuellement et si très à l'aise avec l'hébreu) DES UNE A TROIS PERSONNES QUI PARTICIPENT
AUX TROIS PREMIERES DES SEPT BERAKHOT :



ORGANISATION LOGISTIQUE

Prévoir pour la cérémonie : Fleurs, Orchestre, Hazan

Nous fournissons l'ensemble de ces prestations. Il faut alors prévoir pour chacun de ses intervenants des suppléments (cochez ce que vous voulez réserver) :

- Décoration florale de La Houpa, des allées (un banc sur deux) : 450 €
- Hazan : 350 €
- Piano : 300 €
- Violon : 300 €
- Violoncelle : 300 €

Possibilité d'acquérir des Be-kol Zimra, livrets à distribuer aux invités comprenant les sept bénédictions nuptiales, bénédictions du repas nuptial et bien d'autres chants (très utiles aussi pour les chevâ berakhot).

Pour acheter une belle ketouba en ligne (mais en coordination avec le rabbin) :

<https://www.ketubah.com>

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, CONTACTEZ :

Le secrétariat, Mme. Johanna Ghozland par e-mail : secretariat@massorti-nice.com



FINANCES

A : PARTICIPATIONS AUX FRAIS

La participation s'établit suivant le barème ci-après :

Membres de Maayane Or (à jour de leurs cotisations) : 1500 €

Non-Membres : 1800 €

Don complémentaire déterminé librement par vos soins : €

N'oubliez pas que les règlements ci-dessus s'effectuent par chèques libellés à l'ordre de Maayane Or. Et s'analysant comme des dons, une attestation CERFA ouvrant droit à déduction fiscale conforme aux dispositions légales sera automatiquement délivrée : 66 % de réduction.

ATTENTION : LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET EVENTUELLEMENT D'HÉBERGEMENT DU RABBIN SONT À VOTRE CHARGE (FORFAIT DÉPLACEMENT ALPES-MARITIMES, EN DEHORS DE NICE 200€) EN DEHORS DU DÉPARTEMENT NOUS CONSULTER.

LOCATION SEULE DE LA HOUPA

(Pour un mariage entre 2 juifs se déroulant en dehors de la synagogue, sans la présence du rabbin).

Les montants ci-dessous comprennent la livraison et l'installation avec les deux chaises ainsi que le démontage.

Membres de Maayane Or (à jour de leurs cotisations) :

400 € (+ chèque de caution du même montant à prévoir)

Non-Membres de Maayane Or :

800 € (+ chèque de caution du même montant à prévoir)

TOTAL DE LA PRESTATION :

B : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Possibilité de paiement en plusieurs fois. Le solde doit être réglé au plus tard trente jours avant la cérémonie.

Chèque à libeller à l'ordre de Maayane Or.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS OU CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ :

Le secrétariat, Mme. Johanna Ghozland : secretariat@massorti-nice.com

SIGNATURES POUR ACCORD		
HATAN	NOM	SIGNATURE
KALA	NOM	SIGNATURE